

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2 juillet 2026

[Région Auvergne-Rhône-Alpes] En 2025, l'ASNR appelle à maintenir le niveau de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, qui reste globalement satisfaisant.

À l'occasion de la parution du rapport sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, la division de Lyon de l'ASNR présente les conclusions des actions de contrôle menées en 2025 en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Action de l'ASNR en région Auvergne-Rhône-Alpes en 2025

En 2025, la division de Lyon a réalisé **369 inspections** en Auvergne-Rhône-Alpes, dont 131 dans les centrales nucléaires du Bugey, de Saint-Alban, de Cruas-Meysses et du Tricastin, 98 dans les usines, les installations de recherche et les sites en démantèlement, 107 dans le nucléaire de proximité, 18 dans le domaine du transport de substances radioactives (TSR) et 15 concernant les organismes ou laboratoires agréés par l'ASNR.

L'ASNR a par ailleurs assuré **27 journées d'inspection du travail** dans les 4 centrales nucléaires de la région et sur le site de Creys-Malville.

En 2025, **27 événements significatifs** classés au niveau 1 de l'échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques (échelle INES) ont été déclarés, dont 24 survenus dans les installations nucléaires de base (INB), deux dans le nucléaire de proximité et un dans le domaine du TSR.

Par ailleurs, 3 événements relatifs à des anomalies lors du traitement de patients par radiothérapie, ont été classés au niveau 2 de l'échelle ASN-SFRO.

Centrale nucléaire Bugey

L'ASNR considère que les performances de la centrale nucléaire du Bugey en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et de protection de l'environnement rejoignent l'appréciation générale portée sur les centrales d'EDF.

S'agissant de la **sûreté nucléaire**, l'ASNR considère que les installations ont été exploitées et maintenues de façon assez satisfaisante. Elle note également des progrès dans la gestion du risque incendie et dans la maîtrise des activités pendant les arrêts des réacteurs. Cependant, des améliorations sont encore attendues dans la mise en configuration des circuits, la tenue des installations ainsi que pour les essais périodiques et de requalification.

Les performances **en radioprotection et dans la protection de l'environnement** se sont améliorées.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2 juillet 2026

Centrale nucléaire de Saint-Alban

L'ASNR considère que les performances de la centrale nucléaire de Saint-Alban en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection se distinguent favorablement par rapport à l'appréciation générale que porte l'ASNR sur les centrales d'EDF. Ses performances en matière de protection de l'environnement rejoignent l'appréciation générale portée sur les centrales d'EDF dans ce domaine.

S'agissant de la **sûreté nucléaire**, les installations du site sont exploitées et maintenues de manière satisfaisante, à l'aube des quatrièmes visites décennales qui commenceront en 2027. En matière de **radioprotection**, les résultats sont satisfaisants et l'exposition des travailleurs est maîtrisée, même si quelques écarts ont été relevés. Concernant la **protection de l'environnement**, le traitement des aléas techniques s'est amélioré et l'état des équipements de confinement des effluents est satisfaisant.

Centrale nucléaire de Cruas-Meysses

L'ASNR considère que les performances de la centrale nucléaire de Cruas-Meysses en matière de sûreté nucléaire et de protection de l'environnement rejoignent l'appréciation générale que porte l'ASNR sur les centrales d'EDF. En revanche, ses performances en matière de radioprotection sont en retrait.

S'agissant de la **sûreté nucléaire**, des améliorations ont été constatées en matière de surveillance dans la salle de commande, de respect des spécifications techniques d'exploitation et dans la préparation et le déroulement des arrêts des réacteurs. Cependant, l'ASNR a relevé plusieurs insuffisances dans la préparation des activités de sûreté et la qualité et/ou le respect des procédures d'intervention.

En matière de **radioprotection**, des écarts récurrents ont été observés, notamment sur la culture de la radioprotection, la gestion des dosimètres, l'affichage des conditions d'accès et la gestion des appareils de mesure de la contamination. Des efforts sont attendus dans ce domaine. Concernant la **protection de l'environnement**, la situation est restée stable par rapport à 2024. Des progrès sont encore attendus sur la gestion des effluents liquides.

Centrale nucléaire du Tricastin

L'ASNR considère que les performances de la centrale nucléaire du Tricastin en matière de sûreté nucléaire rejoignent l'appréciation générale que porte l'ASNR sur les centrales d'EDF. Ses performances en matière de protection de l'environnement se distinguent favorablement. Celles en matière de radioprotection ont progressé et rejoignent désormais l'appréciation générale portée sur les centrales d'EDF dans ce domaine.

Les performances relatives à la **sûreté nucléaire et à la maintenance des installations** sont considérées comme assez satisfaisantes. En matière de **radioprotection**, les performances se sont améliorées en 2025, même si la situation reste fragile. Concernant la **protection de l'environnement**, des améliorations ont été constatées dans l'organisation du site, notamment dans la gestion des effluents et de leur confinement.

Site Orano du Tricastin

Les installations exploitées par Orano Chimie-Enrichissement sur le site du Tricastin couvrent principalement les activités de l'amont du « cycle du combustible nucléaire » : l'installation TU5 ; l'usine W ; les anciennes installations ex-Comurhex et l'usine de conversion Philippe Coste ; l'ancienne usine d'enrichissement Georges Besse I ; l'usine d'enrichissement Georges Besse II ; les parcs uranifères ; les ateliers de maintenance, de traitement des effluents liquides et de conditionnement de déchets ; le laboratoire Atlas ; une installation nucléaire de base secrète.

L'ASNR considère que le niveau de sûreté des installations du site d'Orano est satisfaisant. Elle a relevé une bonne prise en compte des agressions externes, notamment l'inondation. En 2026, l'ASNR continuera à suivre attentivement la mise en œuvre du plan d'action fourni par Orano pour traiter le passif de substances radioactives diverses entreposées sur le site.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2 juillet 2026

Usines Framatome de fabrication de combustibles nucléaires à Romans-sur-Isère

L'ASNR considère que le niveau de sûreté des installations de Framatome est contrasté. Le démarrage de la NZU et la maîtrise des processus associés sont jugés de manière positive. Toutefois, plusieurs écarts ont été relevés sur la préparation des colis de transport de combustible neuf, la maîtrise du vieillissement de la station de condensation de l'acide fluorhydrique et la gestion des déchets.

Réacteur à haut flux (RFH) de l'Institut Laue-Langevin à Grenoble

L'ASNR considère que le RFH est exploité dans des conditions de sûreté et de radioprotection satisfaisantes. Elle souligne les bonnes conditions dans lesquelles l'Institut a mené l'important programme de modifications de l'installation issu du dernier réexamen de sûreté.

Réacteur Superphénix et atelier pour l'entreposage des combustibles (APEC) de Creys-Malville

L'ASNR considère que la sûreté et la radioprotection des opérations de démantèlement de Superphénix et d'exploitation de l'APEC sont assurées de manière satisfaisante. La cuve du réacteur a été vidangée, tandis que le démantèlement de la cuve de sécurité, des générateurs de vapeur et le traitement d'une pollution aux hydrocarbures se sont poursuivis.

Domaine médical

En 2025, la radioprotection dans le secteur médical se maintient à un niveau satisfaisant, comparable aux années précédentes. Ce constat doit toutefois être nuancé au regard de fragilités récurrentes constatées pour l'ensemble des domaines ainsi que de la survenue d'événements significatifs de radioprotection témoignant d'un manque de culture de radioprotection.

En radiothérapie externe, les principes fondamentaux de la sécurité sont en place et les démarches de **gestion de la qualité et de gestion des risques sont matures.** Des difficultés persistent néanmoins dans le retour d'expérience et l'analyse de risques lors de changements techniques ou organisationnels.

En curiethérapie, les inspections confirment une bonne prise en compte des règles de radioprotection, notamment en matière d'appropriation des systèmes de gestion de la qualité. **Le maintien de l'activité de curiethérapie constitue un défi majeur,** en raison des ressources et compétences spécifiques requises et des difficultés persistantes de recrutement.

En médecine nucléaire, la situation est **satisfaisante bien que contrastée.** La radioprotection des travailleurs est globalement bien maîtrisée, malgré des faiblesses sur l'appropriation des enjeux de radioprotection qui constituent un sujet de vigilance pour l'ASNR. L'augmentation des essais cliniques utilisant de nouveaux radionucléides appelle une vigilance renforcée pour accompagner l'innovation dans un cadre sécurisé.

Dans le domaine des **pratiques interventionnelles radioguidées,** la **situation progresse** du point de vue de la radioprotection, mais les blocs opératoires restent moins performants que les services d'imagerie interventionnelle et des points de vigilance demeurent.

En scanographie, les inspections révèlent une bonne prise en compte des exigences de radioprotection des travailleurs et des patients. Des enjeux demeurent sur l'appropriation du système de gestion de la qualité et le renforcement de la culture de déclaration et de retour d'expérience.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2 juillet 2026

Fait marquant

L'année 2025 a été marquée par la survenue de plusieurs événements significatifs en radiologie conventionnelle, concernant parfois des cohortes de patients, notamment pédiatriques, qui ont mis en lumière des défauts de paramétrage des équipements, une formation insuffisante des professionnels et des défaillances dans la démarche d'optimisation des doses.

L'ASNR appelle à renforcer la culture de radioprotection, notamment par la formalisation des pratiques, l'habilitation des personnels et une meilleure analyse des doses délivrées. L'Autorité rappelle que la principale garantie d'un haut niveau de radioprotection réside dans une culture de radioprotection solide, portée par des professionnels formés, disposant de moyens et d'outils adaptés.

Domaine industriel, vétérinaire et de la recherche

En 2025, l'état de la radioprotection dans les domaines industriel, vétérinaire et de la recherche reste contrasté, avec des améliorations observées dans plusieurs secteurs mais des écarts persistants selon les activités, les organisations et les moyens mis en œuvre.

En radiographie industrielle, si les exigences sont majoritairement respectées, l'ASNR appelle à la vigilance sur des failles récurrentes de signalisation sur les chantiers, sur la qualité hétérogène des dossiers techniques qu'elle est amenée à instruire ainsi que sur la préparation des chantiers et la coordination entre donneurs d'ordre et entreprises de radiographie.

Dans le domaine vétérinaire, le recours à des organismes externes pour la radioprotection ne doit pas conduire à une dilution des responsabilités.

Dans les laboratoires de recherche, des améliorations dans la mise en œuvre de la radioprotection sont à noter, **malgré des fragilités récurrentes** sur la gestion des déchets et la mise en œuvre du programme de vérifications.

La division de Lyon de l'ASNR assure la mise en œuvre des missions de contrôle sur le terrain pour toutes les installations et activités nucléaires en région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle instruit les demandes d'autorisation, vérifie la conformité à la réglementation relative à la sûreté nucléaire, à la radioprotection, à la gestion des équipements sous pression ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Elle assure également l'inspection du travail dans les centrales nucléaires.

En cas d'urgence radiologique, elle assiste les préfets dans la protection des populations et participe à la préparation des plans d'urgence. Elle est aussi active dans l'information du public, notamment via les Commissions locales d'information (CLI), et entretient des liens avec les médias, élus, associations, exploitants et autorités locales.

Contacts presse territoriale :

Evangelia PETIT
01 46 16 41 42
evangelia.petit@asnr.fr

Agence Bona fide
Edgar BORRITS
06 51 37 83 59
eborrits@bonafide.paris

Contacts presse nationale :

Pascale PORTES
01 58 35 70 33
pascale.portes@asnr.fr

À propos de l'ASNR

L'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection est une autorité administrative indépendante créée le 1er janvier 2025. L'ASNR assure, au nom de l'État, le contrôle des activités nucléaires civiles en France et remplit des missions d'expertise, de recherche, d'appui aux autorités en situation d'urgence radiologique, de formation et d'information des publics. Consulter le site internet : www.asnr.fr